



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

23 Juin 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 23 Juin 2022

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN/SDJES N° 2022-0011	23.06.2022	ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE DU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ETABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCES PAYANT.	3
DSDEN/SDJES N° 2022-0012	23.06.2022	ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE DU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ETABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCES PAYANT.	4
DSDEN/SDJES N° 2022-037	23.06.2022	ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE DU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ETABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCES PAYANT.	5

ARRETE DSDEN/SDJES N°2022-0011
AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE DU BREVET NATIONAL DE
SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ETABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCES PAYANT.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs à la sécurité dans les établissements de baignades et aux modalités de la surveillance des baignades ;

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine n° 2020-159 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique d'Ile-de-France, en matière administrative,

Vu l'arrêté de monsieur le recteur de la région académique d'Ile-de-France n°IDF-045-2021-07 du 13 juillet 2021 portant subdélégation de signature à madame Dominique FIS, directrice académique des services de l'Education nationale des Hauts-de-Seine, en matière administrative,

Considérant que monsieur Erwan HUET, est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 04 juin 2021 à PARIS et, est à jour de ses révisions et de sa déclaration d'activité;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, le PARIS COUNTRY CLUB de RUEIL-MALMAISON, en date du 30 mai 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Erwan HUET, né le 26 décembre 1997 à COLOMBES est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine du PARIS COUNTRY CLUB de RUEIL-MALMAISON – 92500 RUEIL-MALMAISON du 1^{er} juillet au 31 août 2022 inclus.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des pratiquants.

ARTICLE 3 : La directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 23 juin 2022

Pour le recteur de la région académie et
par subdélégation,
La directrice académique des services
de l'éducation nationale des
Hauts-de-Seine

Dominique FIS

ARRETE DSDEN/SDJES N°2022-0012
AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE DU BREVET NATIONAL DE
SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ETABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCES PAYANT.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs à la sécurité dans les établissements de baignades et aux modalités de la surveillance des baignades ;

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine n° 2020-159 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique d'Ile-de-France, en matière administrative,

Vu l'arrêté de monsieur le recteur de la région académique d'Ile-de-France n°IDF-045-2021-07 du 13 juillet 2021 portant subdélégation de signature à madame Dominique FIS, directrice académique des services de l'Education nationale des Hauts-de-Seine, en matière administrative,

Considérant que monsieur Augustin MAUPPIN, est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 20 octobre 2021 à PARIS et, est à jour de ses révisions et de sa déclaration d'activité ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, le PARIS COUNTRY CLUB de RUEIL-MALMAISON, en date du 30 mai 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Augustin MAUPPIN, né le 15 février 2003 à SAINT-CLOUD est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine du PARIS COUNTRY CLUB de RUEIL-MALMAISON – 92500 RUEIL-MALAMISON du 1^{er} juillet au 31 août 2022 inclus.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des pratiquants.

ARTICLE 3 : La directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 23 Juin 2022

Pour le recteur de la région académie et
par subdélégation,
La directrice académique des services
de l'éducation nationale des
Hauts-de-Seine

Dominique FIS

ARRETE DSDEN/SDJES N°2022-037
AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE DU BREVET NATIONAL DE
SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ETABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCES PAYANT.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs à la sécurité dans les établissements de baignades et aux modalités de la surveillance des baignades ;

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine n° 2020-159 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique d'Ile-de-France, en matière administrative,

Vu l'arrêté de monsieur le recteur de la région académique d'Ile-de-France n°IDF-045-2021-07 du 13 juillet 2021 portant subdélégation de signature à madame Dominique FIS, directrice académique des services de l'Education nationale des Hauts-de-Seine, en matière administrative,

Considérant que monsieur Raphael KHALFA, est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 24 juin 2019 à VERSAILLES et, est à jour de ses révisions et de sa déclaration d'activité ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, la commune de CLICHY en date du 10 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Raphael KHALFA, né le 14 février 1997 à NEULLY-SUR-SEINE est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement à la piscine Gérard DURAN à CLICHY- 92110 CLICHY du 1er juillet 2022 au 31 juillet 2022 inclus.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des pratiquants.

ARTICLE 3 : La directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 23 juin 2022

Pour le recteur de la région
académique et par subdélégation,
La directrice académique des services
de l'Education nationale des
Hauts-de-Seine

Dominique FIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>